

AVIS PUBLIC

VENTE DE DEUX TERRAINS – PROCESSUS DE SURENCHÈRE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, de ce qui suit :

1. Désignation des immeubles

La Municipalité met en vente les immeubles suivants :

- Lot 6 420 734, d'une superficie de 11 431 pi², situé au 237, rue du Boisé, Saint-Patrice-de-Beaurivage
- Lot 6 467 319, d'une superficie de 9 770 pi², situé au 206, rue du Boisé, Saint-Patrice-de-Beaurivage

2. Contexte de la vente

Cette vente s'inscrit dans le cadre d'un précontrat à la promesse d'achat éventuelle intervenu en 2022 entre la Municipalité et un tiers. En vertu de cette entente, un mécanisme de mise en concurrence par surenchère publique est prévu afin de permettre l'obtention du meilleur prix pour les immeubles et demeurent actuellement disponible pour recevoir toute meilleure nouvelles offres.

3. Point de départ du processus de surenchère

Toute offre soumise devra être supérieure aux montants suivants :

- Lot 6 420 734 : 40 500 \$
- Lot 6 467 319 : 34 700 \$

4. Processus de mise aux enchères – première période

Toute personne intéressée à acquérir l'un ou l'autre des terrains peut soumettre une offre d'achat écrite, supérieure à celle déjà reçue et publiée sur le site internet de la Municipalité, en remplissant le formulaire joint en annexe au présent avis public et en joignant la documentation exigée.

Les offres doivent être transmises par courriel à dq@spdb.ca.

Date limite : 11 juin 2026 à 16 h 30.

5. Conditions des offres

Toute offre doit :

- Être faite par écrit;
- Être signée par une personne dûment autorisée;
- Indiquer clairement le montant offert pour chaque terrain;
- Être irrévocable pour la durée du processus.

6. Publication et surenchère

Le montant des offres reçues sera publié sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.spdb.ca/fr/municipalite/vente-de-terrains-municipaux/>

Conformément à l'entente :

- Chaque offre valide sera affichée pour une période de deux (2) semaines;
- Toute offre supérieure reçue durant ce délai remplacera la précédente;
- Une nouvelle période de deux (2) semaines débutera alors.

7. Suite et finalisation du processus

Le résultat de la première période sera publié le 21 mai 2026 par avis public. Une seconde période de deux (2) semaines pourra être ouverte afin de permettre aux participants de soumettre une nouvelle offre supérieure, le cas échéant, en suivant par la suite le même processus indiqué à l'article 6.

À l'issue du processus, l'offre la plus élevée pourra être acceptée selon l'approbation du conseil municipal.

Le résultat final sera également publié par avis public.

8. Renseignements

Pour toute information additionnelle concernant ce processus, les personnes intéressées peuvent communiquer avec la Municipalité :

Par téléphone : 418 596-2362

Par courriel : dg@spdb.ca

Donné à Saint-Patrice-de-Beaurivage, ce 28^e jour de mai 2026.



Alexandra Espin-Espinoza
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Alexandra Espin-Espinoza, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité et d'en avoir affiché une copie sur le babillard prévu à cet effet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 28^e jour de mai 2026.



Alexandra Espin-Espinoza
Directrice générale et greffière-trésorière

p.j. Formulaire d'offre d'achat